

PROPOSITION DE LOI

visant à favoriser la **végétalisation des cours de récréation** de toute la France métropolitaine et d'outre-mer pour garantir notre survie et celle des animaux.

PRÉSENTÉE Par

AUGER Nathanaël, AZEVEDO Alexandre, BAIN Maëlys, BIERRY Nicolas, BOONE Emma, BOONE Tony, CATTELIN Roman, CHEVRIER Tom, CHICARD Lyndsey, CLAIR-METIVIER Asia, DELAPORTE Florian, DELAPORTE Sandra, DELSAUT Théo, DEPREZ Clara, DUDOUT Emma, DUVAL Théo, DUWICQUET Iloa, GOMIS Julien, HAMON Maëva, HENRY DIT QUESNEL Axel, JAMES Valentin, LALOUILLE Quentin, LEGUERNEY Camille, MAZURE Samaël, METAYER Lucie, PICHON Lexane, POTIN Mathéo, POULAIN Eléonore, QUERUEL Emilie, RABIA-GUYOT Paul, ROBERT Soana, SCHWALLER Jonathan, VINIGER Enzo

Élèves de la classe de CM2 et d'ULIS du Groupe Scolaire Primaire Commandant Cousteau de Beaumont le Roger (Académie de Rouen)

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre école nommée « Commandant Cousteau » depuis 1990 est située à Beaumont le Roger, une petite ville normande. Elle scolarise 290 élèves dans 12 classes. Celles-ci sont réparties sur deux bâtiments ayant chacun une cour. Elles sont complètement minéralisées, c'est-à-dire qu'elles sont recouvertes entièrement de goudron (matériau à base de pétrole). Il n'y a qu'un érable centenaire. Le long des bâtiments, six jardinières bétonnées ne sont pas fréquemment entretenues. Malgré le peu de végétation dans nos cours, nous aimons bien jouer en récréation sur le terrain de football et de basket. Des bancs et des tables permettent de nous reposer et de discuter avec nos camarades.

Nous souhaitons poursuivre le combat du Commandant Cousteau pour la préservation de la biodiversité des espèces animales et végétales. En calculant notre empreinte carbone, nous avons constaté que notre mode de vie est trop énergivore. En moyenne, il nous faut trois planètes pour vivre. Nous sommes convaincus, depuis l'étude de la Légende du Colibri de Pierre Rahbi, que nous devons TOUS (enfants et adultes) faire notre part pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous sommes d'accord avec le glaciologue Claude Lorius qui a souligné que « plus il y a de CO₂ dans l'air, plus le climat se réchauffe ». Ayant suivi les avancées de la COP 21 et de la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, nous savons que la nature peut sauver notre planète.

C'est pourquoi nous proposons tout d'abord, une végétalisation horizontale ou verticale des cours de récréation. Ce qui permet de fournir de véritables puits de carbone. En absorbant du dioxyde de carbone et rejetant du dioxygène, les végétaux participent en effet à la réduction des émissions des gaz à effet de serre et améliorent la qualité de l'air que nous respirons.

Par ailleurs, végétaliser les cours de récréation avec une flore locale et diversifiée permet d'attirer de nombreux petits animaux et donc de favoriser la biodiversité.

Enfin, cette végétalisation permet d'avoir un cadre de vie scolaire plus agréable. Grâce aux plantations, les cours ne sont plus inondées à chaque pluie et sont ombragées en cas de soleil.

Mesdames, Messieurs, notre Planète est en péril ! Il est urgent de maintenir la diversité de nos écosystèmes, nous vous proposons de voter pour notre proposition de loi en faveur de la végétalisation des cours de récréation de toute la France métropolitaine et d'outre-mer pour garantir notre survie et celle des animaux.

Article 1^{er}

Chaque écolier avec sa classe doit limiter ses émissions de CO2 en adoptant un comportement éco-responsable :

- en éteignant les lumières en quittant sa classe,
- en fermant les radiateurs les jours où il/elle n'est pas en classe,
- en triant les déchets, en les compostant et en réduisant les emballages,
- en utilisant les transports en commun, en faisant du co-voiturage. et en mettant en place un pédi-bus,
- en participant à des activités de nettoyage de l'école et de l'espace proche de l'école.

Article 2

Chaque écolier avec sa classe doit favoriser la biodiversité dans son école :

- en créant des lieux de vie nécessaires aux insectes, petits animaux et oiseaux. Des hôtels à insectes, nichoirs et mangeoires sont installés en privilégiant les espèces locales menacées.
- en aménageant un potager pédagogique avec des légumes oubliés,
- en plantant un arbre d'espèce locale,
- en mettant en place un mur végétalisé lorsqu'il n'est pas possible de planter des végétaux dans le sol à cause du revêtement goudronné.

Article 3

Chaque écolier, participe au cours de sa scolarité, à une semaine-nature dans le but d'expliquer les gestes citoyens pour protéger le climat. Chaque écolier reçoit ainsi une formation au développement durable encadrée par son professeur, des parents et des médiateurs scientifiques travaillant dans des associations de protection de la nature.

Article 4

Chaque écolier, reçoit, en fin de chaque cycle d'enseignement, une attestation au développement durable (ADD) validant les savoirs et savoir-faire acquis dans le domaine de la protection du climat et la lutte contre le réchauffement climatique.